

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	16 024	16 024		
	Fonds commercial (1)	39 981		39 981	39 981
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	2 297	1 015	1 282	1 019
	Autres immobilisations corporelles	270 142	90 446	179 696	158 029
	Immobilisations en cours	11 783		11 783	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	545		545		
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)		340 772	107 484	233 288	199 029
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	2 685		2 685	2 705
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	76 730		76 730	
	Autres créances	156 838	25 584	131 253	357 863
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	2 067 162		2 067 162	1 250 952	
DISPONIBILITES	122 656		122 656	306 104	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	12 730		12 730	12 573
	TOTAL (III)	2 438 801	25 584	2 413 217	1 930 198
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)		2 779 572	133 068	2 646 504	2 129 227

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

545

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	4 000	4 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	400	400
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	582 146	570 253
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	401 541	314 293
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		988 087	888 946
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	53 495	78 919
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	11 099	420
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	477 690	221 011
	Dettes fiscales et sociales	272 408	258 706
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	271 735	275 687	
Produits constatés d'avance (1)	571 991	405 538	
Total des dettes		1 658 417	1 240 281
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		2 646 504	2 129 227
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		401 540,53	314 292,68
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 647 319	1 186 513
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		131	117
(3) Dont emprunts participatifs			

2MA – MA MEILLEURE ASSURANCE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 4.000 €
Siège social : 23 RUE GUYTON DE MORVEAU - 75013 PARIS
802 992 628 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE **EN DATE DU 5 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt cinq,
et le 5 juin à dix huit heures,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au 262 rue Saint Honoré à Paris 1^{er} dans les locaux de la société COMOPAR, sur convocation faite verbalement, dans les délais requis, par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Alexandre CHASLE préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents ou représentés, possèdent 320 actions sur les 320 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- le rapport de gestion du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Quitus au président et au directeur général,
- Approbation des comptes annuels et des éventuelles conventions
- Affectation des résultats,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président et au directeur général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Voix pour : 320

Voix contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

DEUXIÈME RESOLUTION

Après avoir constaté que les comptes de l'exercice font ressortir un bénéfice de 401.541 euros, l'assemblée générale décide d'affecter ce bénéfice comme suit :

- 352.000 euros au versement d'un dividende de 1.100 euros à chacune des 320 actions composant le capital de la société,
- 49.541 euros au compte Report à nouveau.

Le dividende sera versé le 17 juillet 2025 sous déduction, s'il y a lieu, des prélèvements sociaux et fiscaux en vigueur.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il a été versé :

- un dividende de 100.800 euros (315 euros par action) le 20 juin 2022
- un dividende de 100.800 euros (315 euros par action) le 30 juin 2023
- un dividende de 302.400 euros (945 euros par action) le 17 juillet 2024

Voix pour : 320

Voix contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et les approuve en tant que de besoin :

Voix pour : 320

Voix contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Voix pour : 320

Voix contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés ou leurs mandataires.

Le président
Alexandre CHASLE

COMOPAR
son représentant
Jean-Louis FAVIER

Un associé
Arnaud DESCAMPS

Mutuelle Fraternelle d'Assurance,
son représentant
Vincent BOYER